

Compostage

Grand Poitiers s'est engagé fin 2009 dans l'un des premiers programmes de réduction des déchets avec l'ADEME. L'objectif est de faire de la prévention la priorité pour les années à venir et de réduire de 10% la production de déchets sur le territoire. Depuis 2006, le compostage est développé dans l'habitat pavillonnaire et sera poursuivi dans l'habitat collectif, en établissement et en restauration.

Dispositif d'aide au compostage

Grand Poitiers propose aux habitants des 40 communes de la Communauté urbaine de bénéficier **d'un remboursement de 15€ pour l'achat d'un composteur ou d'un lombricomposteur individuel**.

Le compostage collectif peut également faire l'objet **d'un accompagnement spécifique** de Grand Poitiers.

➤ **Pour une demande de remboursement de composteur individuel** : il suffit de déposer votre dossier en ligne en sélectionnant la démarche "Demander le remboursement pour l'achat d'un composteur ou lombricomposteur".

Vous devrez joindre les documents suivants :

- o un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- o la facture de votre achat mentionnant votre nom
- o votre adresse, un RIB (adresse postale en Vienne).

➤ **Pour une demande d'accompagnement de compostage collectif** : il suffit de déposer votre dossier en ligne en sélectionnant la démarche "Candidater pour le compostage en pied d'immeuble".

Fiches pratiques relatives au compostage

Grand Poitiers propose à ses habitants un guide du compostage et un guide du compostage collectif. Il vous suffit de les télécharger à droite de la page.

GRAND POITIERS

Place du Maréchal Leclerc
CS 10569
86021 Poitiers Cedex

HORAIRES :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Pendant les vacances scolaires :

Ouverture de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 du

